

Conteneur neuf

Nombre de conteneurs détenus par le professionnel

Quelques unités

Quelques centaines

Quelques milliers

Attestations délivrées par le Cemafrica pour chaque petit conteneur ou chaque lot de petits conteneurs fabriqués par un constructeur habilité par Le Cemafrica ou reconnus dans le cadre d'un processus d'import.



Examen visuel

Essais thermiques sur chaque conteneur (*)

Réalisés dans un centre de tests habilité



Maintenance sous assurance qualité

Audits périodiques des procédures de maintenance

Essais thermiques sur échantillon

Inspections des lots

Renouvellements par lot

Réalisés par un détenteur habilité

Essais thermiques sur site



6 ans et 9 ans

Renouvellement par lot

12 ans

CONTACTS

Base de données DATAFRIG

Demandes et renouvellements d'attestations de conformité technique.

Assistance du lundi au vendredi en continu de 8h30 à 17h00 (16h le vendredi) :

Par téléphone : **+33 3 21 07 31 59**

Par mail : datafrig@cemafrica.fr

Accès Datafrig : datafrig.cemafrica.fr

Accès site ATP Cemafrica : atp.cemafrica.fr

Certification transport

Demande de reconnaissance des détenteurs de petits conteneurs.

Par téléphone : **+33 1 49 84 84 70**

Par Mail : attestations_atp@cemafrica.fr

Station d'essais officielle

Essais ATP de petits conteneurs

Par téléphone : **+33 1 49 84 84 93**

Par mail : contact@cemafrica.fr

Liste des centres de tests reconnus

Contactez les professionnels reconnus pour réaliser le renouvellement des attestations de conformité technique de vos petits conteneurs.

atp.cemafrica.fr



Règlement d'habilitation constructeurs

Référentiel technique CEN

Référentiel de reconnaissance des centres de tests

Règlement du service DSP

Site atp.cemafrica.fr

Distributeurs, GMS, Artisans, Professionnels des métiers de bouche



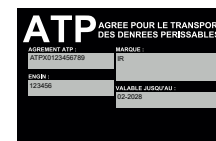
* Sauf si le nombre de conteneurs est inférieur à 5

QUELS SONT LES OBLIGATIONS APPLICABLES AUX PETITS CONTENEURS ?

Les petits conteneurs doivent disposer d'une attestation de conformité technique délivrée par le Cemafruid.

COMMENT RECONNAITRE UN PETIT CONTENEUR CONFORME ?

Chaque petit conteneur conforme détient une plaque dite plaque ATP. Cette plaque mentionne une validité de 6 ans pour un conteneur neuf.



Plaque
ATP



Marquage de
renouvellement

COMMENT RENOUVELER L'ATTESTATION DE CONFORMITÉ TECHNIQUE DE MES PETITS CONTENEURS ?

La procédure de renouvellement à 6 ans puis à 9 ans dépend du nombre de conteneurs que le professionnel détient. Ce dernier peut choisir parmi ces 3 procédures :

Renouvellement par inspection systématique dans un centre de tests reconnu*

➡ Procédure adaptée pour quelques dizaines de petits conteneurs

Le renouvellement peut s'obtenir auprès d'un centre de tests qui réalisera un examen visuel et des essais thermiques sur chaque petit conteneur.

Si ces derniers sont conformes, une attestation sera délivrée par le Cemafruid à la demande du centre de tests.

De nouvelles plaques seront apposées sur les petits conteneurs conformes.

Pour les flottes de moins de 5 petits conteneurs, à titre dérogatoire un centre de tests habilité* réalisera un examen visuel du petit conteneur.

- ✓ Examen visuel
- ✓ Essais thermiques sur chaque petit conteneur
- Pour les flottes de moins de 5 petits conteneurs :
 - ✓ Examen visuel

+ Pas d'audit du détenteur ni d'inspection, les conteneurs sont renouvelés par un centre de tests indépendant

- Au-delà d'un certain nombre, la procédure peut devenir onéreuse pour le détenteur

Renouvellement par demande de dispense d'inspection systématique sur le site du détenteur

➡ Procédure adaptée pour quelques centaines de petits conteneurs

Le détenteur reste responsable de la bonne maintenance de ses petits conteneurs et fait l'objet d'audits périodiques de ses procédures de maintenance à son siège et sur les sites d'exploitation des petits conteneurs.

Des essais thermiques sont ensuite réalisés chaque année sur un échantillon représentatif de la flotte par la station d'essais officielle française.

La dispense n'est maintenue qu'en cas d'évaluation positive des procédures de maintenance et de résultats satisfaisants pour les essais thermiques

- ✓ Maintenance par le détenteur sous assurance qualité
- ✓ Audits périodiques des procédures de maintenance
- ✓ Essais thermiques sur échantillon

+ Pas de moyens techniques thermiques à mettre en place par le détenteur

- Nécessite pour le détenteur, un parfait respect des procédures de maintenance des petits conteneurs

Renouvellement par lot avec inspection des lots sur le site du détenteur

➡ Procédure adaptée pour quelques milliers de petits conteneurs

Les conteneurs sont testés et vérifiés par lot en vue du renouvellement des attestations.

Cette procédure implique la mise en place par le détenteur de moyens de tests qui font l'objet d'audits périodiques par le délégataire et nécessite un regroupement par type des conteneurs lors des renouvellements.

Les renouvellements par lot sont basés sur un examen visuel des conteneurs et une inspection systématique incluant des essais par un auditeur du délégataire.

- ✓ Habilitation du détenteur
- ✓ Renouvellement par lot
- ✓ Inspection des lots
- ✓ Essais thermiques sur site

+ Permet de renouveler rapidement un grand nombre de petits conteneurs

- Nécessite la mise en place de moyens de mesures et d'essais

* voir contact et liste des centres de tests sur le site atp.cemafruid.fr